



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COP30

BELÉM - BRÉSIL

10.11.2025
21.11.2025

ACCORD
DE PARIS
10ans





ÉDITO

Monique Barbut

*Ministre de la Transition écologique,
de la Biodiversité et des Négociations internationales
sur le climat et la nature*

La COP30, qui se tiendra à Belém, aux portes de l'Amazonie, est une étape importante pour la lutte contre le dérèglement climatique. Dix ans après l'Accord de Paris, la communauté internationale doit prouver que le multilatéralisme est et reste la seule voie possible pour y répondre efficacement.

La France portera à Belém une ambition claire : répondre au manque d'ambition des contributions nationales (NDC) pour maintenir collectivement la trajectoire de 1,5°C, mais aussi transformer ces engagements en actions concrètes. Cela suppose notamment d'accélérer la sortie des énergies fossiles, de développer une transition énergétique juste et de soutenir les pays les plus vulnérables dans leurs efforts d'adaptation.

Nous défendrons une approche globale de la lutte contre le dérèglement climatique, qui englobe l'atténuation, l'adaptation, la protection des forêts et de l'Océan car sans la biodiversité nous n'aurons aucune chance de rester en dessous des 1,5 degrés de réchauffement. La France s'engagera aussi sur la mise en œuvre du nouvel objectif mondial de financement climat. Pour ce faire, la feuille de route de Bakou à Belém devra marquer le passage à l'action : mobiliser les acteurs publics et privés, renforcer les solutions innovantes et garantir l'accès équitable aux financements.

Enfin, la COP30 sera l'occasion de valoriser le savoir-faire français et l'engagement de nos acteurs sur le terrain. Le Pavillon France accueillera une trentaine d'événements, vitrine d'une expertise reconnue dans les domaines de la transition énergétique, du bâtiment durable, de la finance verte, de la préservation de la biodiversité et de la résilience.

La France restera fidèle à son rôle d'ambition climatique et de garant de l'Accord de Paris et du multilatéralisme.

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP30

La 30^e conférence des Parties (COP30)

La 30^e conférence des Parties (COP30)

Depuis 1995, cette conférence réunit chaque année les États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), soit 197 pays et l'Union européenne.

Cette année, la COP30 se tient du 10 novembre au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil, sous présidence brésilienne. Après la COP29 de Bakou qui s'est concentrée sur les enjeux financiers et dont l'accord global manquait d'ambition en termes d'atténuation, en cette année de révision des Contributions déterminées au niveau national (CDN) à horizon 2035, il s'agira de rappeler l'urgence de préserver l'objectif fixé dans l'Accord de Paris d'un réchauffement limité à 1,5°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Au cœur de l'Amazonie, la 30^e COP sera aussi l'occasion de poursuivre l'engagement pour la protection des forêts tropicales et des océans, deux écosystèmes majeurs pour réussir à faire face à la crise climatique. Cette COP30 se concentrera aussi sur l'adaptation au changement climatique et sur la transition juste.

La COP30 marquera également les 10 ans de l'Accord de Paris. À cette occasion, la France s'attachera à rappeler l'importance du multilatéralisme pour répondre aux grands enjeux environnementaux et à préserver les objectifs de l'Accord de Paris.

1. Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) sont des engagements climatiques nationaux définis dans le cadre de l'Accord de Paris par les États eux-mêmes.

Les principaux enjeux de la COP30

Alors que l'urgence climatique commande que nous accélérions l'ambition durant cette décennie critique, la COP30 (10 novembre – 21 novembre 2025) sera une étape dans la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les principaux enjeux des négociations de la COP30 concernent :

- la publication et la mise en œuvre des objectifs de réduction d'émissions de chaque pays, alors que les données scientifiques nous montrent que nous nous rapprochons dangereusement du seuil des 1,5°C de réchauffement. Agir rapidement contre les super polluants comme le méthane devrait permettre de renforcer nos chances de respecter les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
- l'adaptation, avec l'adoption des indicateurs de l'objectif mondial d'adaptation ;
- la finance, pour mettre en œuvre les objectifs de finance climat définis à la COP29 et plus généralement assurer la cohérence des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- la protection des écosystèmes forestiers et des océans, dans la suite de la conférence de Nice qui a permis une mobilisation mondiale pour la biodiversité marine ;
- la défense de la science et la lutte contre la désinformation ainsi que l'adoption d'un plan d'action sur le genre.

Un des défis de cette COP30 réside également dans la relance de la dynamique de l'Accord de Paris dont tous les volets ont été finalisés. La présidence brésilienne a ainsi souhaité mettre l'accent sur la mise en œuvre des décisions prises et propose de mieux engager les acteurs non gouvernementaux, comme les maires et les gouverneurs, les entreprises et les investisseurs, ainsi que les ONG, les citoyens et les philanthropes. L'Agenda de l'action devrait permettre d'encourager ces acteurs à plus d'ambition, de transparence et de redevabilité sur les engagements qu'ils prennent dans les COP.

CONFIRMATION PAR LE GIEC DE L'ÉTAT PRÉOCCUPANT DU CLIMAT

Publié fin mars 2023, le dernier rapport de synthèse du GIEC est sans équivoque : le réchauffement de la température moyenne mondiale s'accélère et il est causé par les activités humaines. Le GIEC anticipe la probabilité d'atteinte d'un réchauffement atmosphérique de +1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels dès le début des années 2030, quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre envisagé. Toutefois, respecter une trajectoire d'émissions compatible avec l'objectif 1,5°C demeure possible si le pic d'émissions mondiales de gaz à effet de serre intervient d'ici 2025 et que de très fortes réductions des émissions mondiales de gaz à effet de serre ont lieu durant cette décennie (-43 % d'ici 2030 par rapport à 2019). **Il est encore possible de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle si tous les secteurs (bâtiments, transports, énergie, industrie, agriculture) font leur transition.**

Cette transition est d'autant plus importante que le coût de l'inaction serait bien plus supérieur au coût de l'action : de 5 % à 20 % du PIB mondial contre 1 % si nous agissons dès maintenant. En France, l'Ademe estime qu'une transition retardée pourrait conduire à près de 1 100 milliards d'actifs échoués cumulés, soit près de 50 milliards par an entre 2030 et 2050.

La 60^e session du GIEC, de janvier 2024, a lancé le 7^e cycle du GIEC qui doit publier son prochain rapport en 2027-2028. La première réunion des auteurs principaux du prochain rapport est prévue à Paris du 1^{er} au 5 décembre 2025.

LA FRANCE ENGAGÉE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

À l'occasion du 10^e anniversaire de l'Accord de Paris, la France réaffirme son rôle moteur en défendant une approche équilibrée entre transition écologique, développement économique et justice climatique.

L'engagement de la France dans la lutte contre le changement climatique

Lors de la COP30, la France sera tout particulièrement mobilisée pour travailler avec la communauté internationale sur les huit sujets suivants.

- En matière **d'atténuation**, les priorités de la France sont de :

- 1. encourager l'ensemble des parties à l'Accord de Paris** à prendre des engagements ambitieux dans leur contributions nationales, fondés sur la science et alignés sur l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C - 2°C ;

- 2. mobiliser** nos partenaires pour accélérer la réduction des émissions, par exemple en agissant pour lutter contre les émissions de super polluants comme le méthane ;

- 3. engager** nos partenaires pour assurer la mise en œuvre concrète de la décision de la COP28 de sortie des énergies fossiles, avec notamment la définition de trajectoires de sortie de chacun des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), et en soutenant la sortie du charbon dans nos partenariats avec les pays en développement.

- La France est engagée de longue date dans **la mise en œuvre de marchés carbone à haute intégrité**, permettant de faciliter l'atteinte des Contributions déterminées au niveau national et d'en rehausser l'ambition. Elle s'attachera particulièrement à garantir l'intégrité environnementale et sociale des projets financés, la transparence des processus, l'accès équitable de

toutes les Parties à ces mécanismes de finance carbone et le partage juste de leurs bénéfices. Elle portera une attention marquée aux besoins de renforcement des capacités et de partage de bonnes pratiques.

- La France contribuera à la phase de mise en œuvre de **l'accord sur le nouvel objectif de finance climat pour les pays en développement à horizon 2035, dit NCQG**, visant à mobiliser 300 milliards de dollars par an en 2035, obtenu lors de la COP29, qui permet de rehausser l'ambition de manière réaliste et équilibrée. Issue de la décision NCQG, la feuille de route de Bakou à Belém pour les 1,3 trillion de dollars (USD) devrait avoir pour objectif d'identifier et de rassembler les principaux acteurs et initiatives en dehors de la CCNUCC, en particulier les banques multilatérales de développement, les investisseurs institutionnels et autres institutions financières.
- La France défendra aussi la création d'un programme de travail pour rendre l'ensemble des flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de GES et résilient au changement climatique (article 2.1c de l'Accord de Paris) et ainsi investir plus dans la transition écologique, tout en limitant les subventions aux énergies fossiles et les subventions néfastes à la biodiversité.
- Alors que les impacts du changement climatique s'intensifient, la France soutiendra l'adoption d'un objectif

L'ACCORD DE PARIS

Adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris engage 195 États membres des Nations unies à contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C. Il vise aussi à accroître les capacités d'adaptation au changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord dynamique, qui organise le rehaussement progressif des engagements des pays tous les 5 ans à travers des Contributions déterminées au niveau national (CDN). C'est aussi un accord juste et solidaire qui prévoit un soutien aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements.

Les COP successives ont permis de clarifier le cadre de l'Accord de Paris, sur la transparence à Katowice (2018) et les engagements financiers et les modalités des marchés carbone à Bakou. Alors que l'intégralité des règles d'application de l'Accord de Paris sont désormais définies, la COP30 sera celle de la mise en œuvre des engagements et à faire face aux conséquences du changement climatique.

FEUILLE DE ROUTE DE BAKOU À BELÉM

Dans le cadre de la décision sur le NCQG, une Feuille de route de Bakou à Belém pour les 1,3 trillion de dollars (USD) par an d'ici à 2035 sera présentée pour la COP30.

Sous la direction des présidences azerbaïdjanaise (COP29) et brésilienne (COP30) et en consultation avec les Parties, son objectif est d'accroître la finance climat en faveur des pays en développement afin de soutenir des voies de développement à faibles émissions de GES et résilientes au changement climatique et de mettre en œuvre les CDN et les Plans nationaux d'adaptation (PNA), y compris par le biais de subventions, d'instruments concessionnels et non générateurs d'endettement, et de mesures visant à créer une marge de manœuvre budgétaire, en tenant compte, le cas échéant, des initiatives multilatérales pertinentes. Ce processus doit déboucher sur la production par les présidences d'un rapport résumant les travaux. Dans ce cadre, la France porte la proposition de mettre en place des nouvelles contributions de solidarités globales, comme par exemple une contribution de l'aviation de luxe (classe affaire et aviation privée), pour parvenir à dégager de nouvelles ressources pour le développement et l'adaptation au changement climatique.

Nations Unies

Conférence sur les Changements Climatiques 2015

COP21/CMP11

Paris, France



mondial d'adaptation, consistant en une liste d'indicateurs sur l'**adaptation au changement climatique** qui doivent être approuvés à la COP30.

La France continuera de plaider pour l'usage des solutions fondées sur la nature et pour une approche transformationnelle structurée autour des quatre étapes du cycle de l'adaptation : évaluation des risques, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des mesures prises.

- Reconnue comme chef de file de la **décarbonation du bâtiment**, la France participera activement à l'objectif à la COP30 d'engager le plus grand nombre de pays à mettre en œuvre des solutions de décarbonation dans ce secteur, dans le sillage de la déclaration de Chaillot adoptée en mars 2024 sur la décarbonation et la résilience des bâtiments et des conclusions de la décision de la COP28 de doubler l'efficacité énergétique. À cette fin, le nouveau Conseil intergouvernemental bâtiment et climat (ou *ICBC*), composé de 47 pays membres et 17 pays observateurs, et co-présidé par le Brésil, la France et le Kenya pour la période 2025-2027, se réunira pour la première fois au niveau ministériel lors de la COP30.
- La France poursuivra son engagement sur le sujet des **pertes et préjudices**, en soutenant l'adoption d'une décision sur la

révision du Mécanisme international de Varsovie (*WIM*) visant à renforcer la coordination, la cohérence et la complémentarité de son action avec celle du réseau de Santiago et du Fonds pour répondre aux pertes et préjudices. La France, en tant que co-présidente du Fonds, valorisera les récentes décisions qui permettront de financer dès 2026 des premiers projets dans les pays les plus vulnérables.

- En matière d'**inclusivité**, la France restera active, comme pays progressiste et facilitateur dans les discussions, en particulier dans un contexte géopolitique difficile de reculs constatés sur les enjeux genre et droits humains. Elle continuera de pousser pour l'inclusion de nouvelles thématiques dans le plan d'action genre et climat qui doit être approuvé à la COP30 dont : l'économie du soin, l'intersectionnalité, l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre les violences fondées sur le genre et les droits sexuels et reproductifs. Pour ce faire, la France s'attachera à renforcer les échanges avec les pays progressistes, dans l'objectif d'aboutir à une déclaration commune avant la COP30.
- La France s'engagera aussi au côté des pays forestiers pour la **protection des forêts tropicales**, afin d'apporter son expertise et son soutien aux politiques de lutte contre la déforestation. Seul pays européen du Bassin amazonien, la France continuera de s'engager dans la région, en particulier dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Elle continuera aussi à agir pour la protection des océans, notamment en prévision de la COP1 du traité de protection de la haute mer (dit traité *BBNJ*), récemment entré en vigueur grâce à la mobilisation de la diplomatie française pour pouvoir créer des aires marines protégées dans les eaux internationales.



Les avancées climatiques en France

1. PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET NEUTRALITÉ CARBONE

La France mène une action climatique qui intègre deux facettes : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cette approche intégrée constitue la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) constituée, d'une part, des [Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC\)](#) et [Programmation pluriannuelle de l'énergie \(PPE\)](#) dont les troisièmes éditions sont en cours de préparation et, d'autre part, du [Plan national d'adaptation au changement climatique \(PNACC\)](#) dont la troisième édition a été publiée au printemps 2025.

Depuis 2017, la France a réduit ses émissions de 26% environ, conformément à ses engagements au titre de l'Accord de Paris. Cela s'inscrit dans le cadre de l'objectif européen de réduire de 55% les émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 et d'atteindre la neutralité climatique en 2050.

La SFEC s'inscrit dans la démarche de planification écologique engagée en France en 2022 par le Président de la République face à l'urgence environnementale. La planification écologique met en mouvement la société pour atteindre nos objectifs sur le climat, la biodiversité, la réduction des pollutions et la gestion des ressources, notamment en eau, en mobilisant tous les acteurs.

La SNBC et la PPE-3 s'organiseront autour de plusieurs grands défis : réduire de l'ordre de 50% nos émissions brutes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050, réduire notre empreinte carbone, réduire de 50% notre consommation d'énergie en 2050 par rapport à 2012, et sortir du charbon à l'horizon 2030, du pétrole d'ici 2045 et du gaz naturel à l'horizon 2045. D'ici 2030, et pour la première fois depuis plus d'un siècle, les énergies fossiles seront minoritaires dans le mix énergétique français. Grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables, ainsi qu'à l'efficacité énergétique, 95 % de l'électricité produite en France est d'ores et déjà décarbonée.

En outre, la France a mis en place un Conseil de planification écologique afin d'intensifier les politiques environnementales et d'organiser la sortie progressive des énergies fossiles, première cause du changement climatique.

De plus, la France est l'un des premiers pays à avoir inscrit la neutralité carbone à l'horizon 2050 dans la loi. **Depuis 2017, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de plus de 20%, dans le respect de nos objectifs.**

Pour plus de ressources

- [Le mix énergétique français](#)
- [Les émissions nationales de gaz à effet de serre](#)

2. SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

La France défend trois grands objectifs : la lutte contre le changement climatique, la reconquête industrielle et la défense de sa souveraineté. Depuis plus de 30 ans, la France et l'Union européenne démontrent que l'on peut conjuguer croissance économique et réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2021, l'économie verte mobilise plus de 1,2 million d'emplois, en équivalent temps plein, dans notre pays.

Pour plus de ressources

- [Les emplois et les métiers de l'économie verte – Synthèse des connaissances en 2023](#)
- [L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte](#)

3. SCIENCE ET INNOVATION

La France porte une transition écologique ambitieuse fondée sur la science. Elle soutient activement la recherche (*Make Our Planet Great Again, Choose Europe for Science...*). **Sa contribution annuelle**

au GIEC s'élève à plus d'un million et demi d'euros, sans compter les ressources humaines dédiées, la mise à disposition de locaux et les événements exceptionnels. L'écosystème français de la recherche sur le sujet du climat est particulièrement mobilisé. Sur le 7^e cycle, une vingtaine d'auteurs français ont été sélectionnés pour contribuer aux rapports en tant qu'auteurs principaux. **Un Français, Robert Vautard, coprécide le groupe 1 du GIEC dédié aux connaissances scientifiques sur le système climatique.**

La communauté de recherche française est en pointe sur les sciences climatiques (reconstitution des climats passés, modélisation des évolutions climatiques, évaluation des effets sur la santé, l'eau, la biodiversité, les risques naturels ainsi que l'ensemble des secteurs économiques) et sur la recherche dédiée aux solutions de lutte contre le changement climatique (atténuation) et la gestion de ses impacts (adaptation). Elle a notamment lancé des programmes prioritaires de recherche structurants, tels que les programmes Océan et Climat ou FairCarbon.

La France s'est aussi dotée dès 2019 d'un Haut Conseil pour le climat afin d'éclairer les décisions publiques. Le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique ainsi que la Stratégie nationale bas-carbone comprennent des mesures spécifiques liées à la recherche. De nombreux opérateurs publics sont très actifs dans ces domaines (Météo-France, CNRS, Ademe, Cerema, Inrae, CEA, BRGM, Ifremer, CSTB, IGN, ONF...).

4. ÉNERGIE

Pour plus de ressources

- La dépense de recherche et développement (R&D) pour la protection de l'environnement en 2022
- Les lauréats des appels à candidature de France 2030
- Le site du Haut Conseil pour le climat

En 2024, la production d'électricité était décarbonée à 95 % grâce au déploiement des énergies bas-carbone (nucléaire et renouvelables). La France a pour ambition d'être l'un des premiers pays industrialisés à sortir des énergies fossiles, ce qui générerait une économie de 20 à 40 milliards d'euros par an pour les ménages et les entreprises.

5. MOBILISATION INTERNATIONALE

Au niveau international, la France est membre de plusieurs initiatives inscrites dans l'Agenda de l'action dont le but est la sortie des différentes énergies fossiles

- **L'initiative d'un accélérateur de la sortie du charbon (Coal Transition Accelerator, CTA), lancée par la France lors de la COP28, afin d'identifier des solutions politiques et financières pour faciliter la transition juste hors du charbon. La France préside avec l'Indonésie la Coal Transition Commission, qui publiera à la COP30 des propositions pour accompagner le retrait précoce des centrales à charbon dans les pays en développement.**
- **l'alliance Boga (Beyond Oil and Gas Alliance), une coalition d'action climat internationale lancée en 2021, lors de la COP26, qui axe son action sur l'enjeu de l'alignement progressif de l'offre (de la production) d'énergies fossiles avec les objectifs de l'Accord de Paris, plutôt que sur la réduction de la demande (décarbonation). L'une des avancées principales de la Boga réside dans la mise en œuvre effective par certains membres de leurs engagements, comme la fin de nouvelles concessions pétrolières et gazières.**
- **l'alliance PPCA (Powering Past Coal Alliance) qui œuvre spécifiquement à la sortie du charbon. Ses membres (une cinquantaine actuellement) s'engagent à éliminer la production d'électricité à partir de charbon et à instaurer un moratoire sur la construction de nouvelles centrales.**

La France n'a cessé de poursuivre sa mobilisation diplomatique pour encourager tous ses partenaires, États, société civile, entreprises et collectivités, à agir pour le climat et la biodiversité.

Depuis 2017, le pays a organisé de nombreux sommets internationaux. En juin 2025, la France a orchestré la 3^e Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice qui a réuni l'ensemble des États membres des Nations unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les donateurs internationaux. La Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui a eu lieu à Nice en juin dernier a permis d'accélérer l'action et de mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan. En effet, les annonces faites à Nice par différents pays pour créer des aires marines protégées (AMP) ou étendre celles existantes font **augmenter le niveau global de protection de 8,6 % fin 2024 à plus de 10 % soit une augmentation de 30 % de la surface des AMP** au niveau mondial.

Au niveau national, **la France tient son engagement de protéger 30 % de ses eaux territoriales d'ici 2030, dont 10 % sous protection forte.**

Dans le sillage de l'UNOC-3, la France portera une attention toute particulière à la prise en compte de l'Océan dans les décisions prises lors de la COP30.

Pour plus de ressources

- [Le bilan de l'UNOC-3](#)

6. SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET FINANCE CLIMAT

La France considère qu'aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la pauvreté. La France consacre déjà **plus de 7 milliards d'euros chaque année ces trois dernières années à des projets d'adaptation et de transition écologique dans les pays en développement et vulnérables**, et a lancé le Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète (4P) et la *Taskforce* sur les contributions internationales de solidarité (GSLTF).

Pour plus de ressources

- La finance climat
- La Taskforce sur les contributions internationales de solidarité

7. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

La France adopte une approche globale des enjeux écologiques et climatiques, intégrant la protection de la biodiversité, la lutte contre la désertification, la pollution plastique... Elle s'attache à protéger les puits de carbone naturels (forêts, sols et océans) dans ses politiques climatiques. En 2023, notre pays a adopté la Stratégie nationale pour la forêt et le bois et le Plan national de prévention et de lutte contre les feux de forêt. La France poursuit l'actualisation de ces stratégies avec le Plan d'action pour la préservation des sols forestiers, et la Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies, qui ont été publiés cet été.

Au niveau international, la France s'engage en faveur d'une planification écologique axée sur la préservation et la gestion durable des forêts avec des *Joint Energy Transition Partnerships (JETP)* et des *country packages* forêt. Ces dispositifs permettent de mobiliser des financements internationaux et d'adopter une approche concertée pour répondre aux défis de la déforestation, tout en promouvant le développement socio-économique local. Dans ce cadre, la France a notamment lancé un partenariat pour soutenir l'ambition du Gabon pour la conservation des écosystèmes forestiers, de la biodiversité et du climat, en 2024.

Pour plus de ressources

- La biodiversité en France – Extrait du Bilan environnemental 2024

Avec ses plus de 8 millions d'hectares de forêt tropicale en Amazonie, la Guyane abrite une biodiversité exceptionnelle. Les actions menées illustrent la volonté d'intégrer la protection des écosystèmes forestiers à la lutte contre le changement climatique, en associant les communautés locales et en valorisant les services écosystémiques, pour une transition écologique juste et ambitieuse. À ce titre, la France collabore étroitement avec le Brésil pour financer la bioéconomie amazonienne via un vaste programme d'investissements, Amabio.

8. ADAPTATION

La France s'est dotée d'un Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), en mars 2025, qui vise à protéger les citoyens des effets d'un réchauffement pouvant aller jusqu'à 4°C d'ici 2100 dans l'Hexagone. Comprenant 200 actions concrètes à court, moyen et long termes pour les particuliers, les collectivités, les acteurs économiques et le monde du vivant, il vise à mobiliser tous les acteurs pour faire face aux effets du changement climatique.

Dans ce cadre, dès 2025, **le fonds de prévention et de gestion des risques naturels a été renforcé à hauteur de 75 millions d'euros** (300 millions d'euros en tout) pour les mesures de prévention des collectivités et pour mieux protéger la population face à l'intensification des événements climatiques (inondations notamment).

Pour plus de ressources

- Des solutions d'adaptation au changement climatique

9. JUSTICE SOCIALE ET ÉQUITÉ TERRITORIALE

La France estime que la lutte contre le changement climatique constitue une chance de réduire les disparités sociales et économiques. Elle accompagne une transition juste auprès des citoyens (aides à la

rénovation énergétique des logements, prime à la conversion, leasing...), des entreprises (plan d'investissement France 2030, fonds chaleur renouvelable et économie circulaire...) et des collectivités territoriales, grâce à des aides et des outils pour consolider et amplifier leurs stratégies et plans d'action en matière de climat (Fonds vert, COP territoriales, mission adaptation...).

En particulier, depuis 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale. Depuis 2023, il a ainsi soutenu **plus de 19 000 projets mobilisant 3,6 milliards d'euros de subventions et générant un total de 27,5 milliards d'euros d'investissements publics et privés**.

Pour plus de ressources

- Le Fonds vert

10. INCLUSIVITÉ

En portant une diplomatie féministe, la France fait de l'égalité de genre une priorité de son action internationale pour le climat. La France a notamment accueilli la 4^e Conférence ministérielle des diplomates féministes, à Paris les 22 et 23 octobre 2025. Cela a été l'occasion de faire émerger une position commune, réaffirmer l'engagement de la France et de porter la diplomatie féministe française hors des enceintes de la CCNUCC.

Afin de promouvoir la participation et le leadership des femmes dans la prise de décision sur le climat, la France, en partenariat avec le Canada, finance depuis 2018 l'organisation par l'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD) d'ateliers de formation et de renforcement des capacités à destination de négociatrices francophones africaines.

La France est attachée à la pleine participation de la société civile dans les négociations sur le climat et est pleinement investie pour promouvoir et protéger les droits humains en matière d'action climatique. Depuis 2009, la France s'appuie ainsi

sur un programme de jeunes délégués, pleinement engagés dans les COP avec la délégation. Deux jeunes déléguées climat participeront cette année à la COP30 à Belém.

Pour plus de ressources

- Le programme des jeunes délégués
- Le programme IFDD de formation de négociatrices francophones africaines

8 ONE PLANET SUMMITS, PLUS DE 55 COALITIONS ET INITIATIVES LANCÉES

Lancée le 12 décembre 2017, à l'initiative d'Emmanuel Macron, président de la République, d'Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies, et de Jim Kim, président du Groupe Banque mondiale, la plateforme One Planet Summit propose un cadre nouveau, pragmatique et efficace, pour contribuer à amplifier et à renouveler la coopération internationale en faveur de la transition écologique afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Depuis 8 ans, l'organisation de 8 sommets a permis de mobiliser la communauté internationale autour des enjeux centraux de notre époque : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation des forêts, la conservation des eaux et de l'océan, ainsi que la protection de la cryosphère. Ce modèle inclusif a favorisé des rencontres pour lever des fonds, inspirer les négociations, et promouvoir la transition écologique des entreprises. À ces occasions, plus de 55 coalitions et initiatives ont été lancées en réunissant plus de 150 pays.



RETOUR SUR LA COP29

[La 29^e Conférence des Parties \(COP29\)](#) s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 24 novembre 2024. Le financement de la transition était au cœur des négociations, avec la fixation d'un nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) pour les pays en développement, alors que la COP28 de Dubaï avait permis l'adoption du premier bilan mondial de l'Accord de Paris et l'appel à la sortie progressive des énergies fossiles. La COP30 de Belém, au Brésil, qui lancera le prochain cycle de l'ambition alors que les Parties auront transmis de nouvelles des contributions déterminées au niveau national (CDN) à mettre en œuvre à l'horizon 2035. Après d'intenses négociations, la France regrette l'absence d'accord en matière d'atténuation et prend acte de plusieurs avancées significatives, notamment sur le financement de l'action climatique.

La France et l'Union européenne ont su porter une position exigeante et volontariste durant des négociations difficiles, ce qui a permis à la COP29 d'enregistrer des avancées.

- **Un nouvel accord obtenu sur la finance climat** a été obtenu avec l'adoption de deux nouveaux objectifs de financements à l'échelle mondiale pour les pays en développement, à l'horizon 2035. D'une part, un objectif cœur de 300 Md\$ de financements publics et privés mobilisés par des financements publics à horizon 2035 qui prend le relais de l'objectif de 100 Md\$. D'autre part, un « objectif aspirationnel » de 1300 Md\$ de financements vers les pays en développement, à horizon 2035 également, incluant l'ensemble des sources publiques et privées.
- **La structuration du marché mondial du carbone** (avec finalisation de l'article 6 de l'Accord de Paris) a été permise avec un accord sur l'instauration d'un cadre solide de coopération du marché mondial du carbone, et plus précisément sur les différents articles qui constituent l'article

6 (6.2, 6.4 et 6.8). Ce cadre permet les transferts de résultats d'atténuation (réduction d'émissions et/ou absorptions de CO₂) entre Parties, tout en garantissant la transparence et des objectifs clairs en matière d'intégrité environnementale. Ce cadre des marchés carbone prévu par l'article 6 de l'Accord de Paris était le dernier élément de la COP21 dont les règles de mise en œuvre n'étaient pas encore pas finalisées.

- L'Union européenne, et la France en particulier, ainsi que la coalition d'Amérique latine ont été particulièrement actives pour le **maintien de l'importance des droits humains et du genre dans les négociations climatiques**. L'action volontaire de la France a permis d'obtenir un nouveau programme « Genre pour 5 ans ». Plusieurs Parties auront bloqué jusqu'au bout l'adoption de paragraphes défendus par la France et l'UE dans les différents outils de l'Accord de Paris qui étaient en discussion.

Lors de la COP29, la France a signé, avec 24 autres États et l'Union européenne, la déclaration [Call to Action for No New Coal](#) dans laquelle les signataires s'engagent à ne plus construire de nouvelles centrales à charbon et à intégrer cette décision dans leurs futures CDN ou documents de planification énergétique.

Elle a également signé une déclaration dans le cadre du [Forest & Climate Leaders' Partnership \(FCLP\)](#) appelant les secteurs publics et privés à investir dans les projets forestiers et le marché carbone volontaire. Cet engagement contribue à l'atteinte des objectifs du *FCLP*, bénéficiant du soutien opérationnel des Nations unies, consistant à rehausser l'ambition mondiale contre la déforestation et la dégradation des sols.

COP21/CMP11

Paris, France



CONTACTS PRESSE

presse@ecologie.gouv.fr